

• Sont exclus de la consultation :

Les sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales ainsi que tous sites pédophiles ou pornographiques ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine. Un outil de filtrage interdit l'accès à certains de ces sites, mais l'utilisateur reste responsable des connexions à des sites illicites pouvant échapper au filtrage automatique.

Il est également interdit :

- de télécharger des programmes (logiciels et jeux) ainsi que des fichiers sur le disque dur.
- de modifier la configuration des équipements ou de contourner les restrictions d'utilisation des logiciels installés.
- d'utiliser ses disquettes, CD ou Cd Roms personnels
- d'introduire volontairement des programmes nuisibles (virus, cheval de Troie, ver...).

La médiathèque se réserve un droit de regard sur l'activité des utilisateurs : sous l'autorité du chef de service, le personnel pourra interrompre la séance, et suspendre à titre temporaire ou définitif le droit d'accès à Internet en cas de manquement aux règles mentionnées dans la présente charte.

• Protection des mineurs

La consultation d'Internet par les mineurs nécessite la signature d'une **autorisation parentale**, telle que formalisée dans le cadre du contrat d'adhésion à la médiathèque. En conséquence, l'usage d'Internet est une activité placée sous la responsabilité des parents ou tuteurs de l'enfant qui l'autorise à s'inscrire individuellement à des sessions de consultation et l'accompagnent s'il a moins de six ans. Dans le cadre d'un accompagnement scolaire ou péri-scolaire, l'enseignant ou l'animateur doit s'assurer que les enfants placés sous sa responsabilité sont bien inscrits à la médiathèque.

Les mineurs ne doivent en aucun cas laisser sur Internet des informations à caractère nominatif ou personnel (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, fax, numéro de carte bancaire...).

Le réseau des médiathèques Ouest Provence

à retrouver sur le portail

www.mediathequeouestprovence.fr

CORNILLON-CONFOUX

ENTRESSEN

FOS-SUR-MER

GRANS

ISTRES

MIRAMAS

PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE



Objectifs

- **Élargir l'offre documentaire** de la médiathèque aux ressources électroniques disponibles sur le web.
- **Favoriser un accès maîtrisé** aux ressources en ligne en formant les usagers aux méthodologies de recherche et à l'emploi des technologies de l'information et de la documentation.
- **Accéder à des ressources électroniques sélectionnées** par domaines de connaissance, selon des critères de qualité, de fiabilité et de navigabilité.

Services offerts et modes de consultation

Les adhérents de la Médiathèque Intercommunale peuvent bénéficier des services suivants :

- **l'accès au réseau général d'Internet.** La réservation du poste informatique s'effectue le jour même au sein des pôles documentaires. La durée de la session est de **trente minutes** maximum (par jour et par personne).
- **l'accès à des postes multimédias**, permettant à la fois de naviguer librement sur le web et de bénéficier de ressources thématiques (sites web, blogs, podcasts, sélections bibliographiques, dossiers documentaires numérisés, abonnements électroniques, didacticiels...) dûment sélectionnées et actualisées par les bibliothécaires du réseau des médiathèques Ouest Provence. La durée de la session est d'une **heure et quinze minutes** maximum (par jour et par personne).
- **l'accès à la messagerie** (y compris la messagerie instantanée) et aux forums
- **les impressions de documents** : celles-ci sont gratuites et réservées à un usage strictement privé. Les usagers ne peuvent lancer l'impression de plus de 10 pages par session et par jour (recto uniquement).
- **l'usage d'une clé USB** personnelle (permettant la sauvegarde et la récupération des données)
- **l'écoute** : des casques audio peuvent être remis à l'usager en échange de sa carte d'identité.

Conditions d'utilisation

L'accès à Internet est **gratuit** pour les résidents du territoire Ouest Provence ; il est réservé aux **usagers inscrits** et est soumis à l'acceptation du règlement des médiathèques au moment de l'inscription. Il est nécessaire de présenter sa carte d'adhérent pour procéder à une réservation (dans les pôles documentaires ou à la banque d'accueil) et d'être identifié (via un identifiant et un mot de passe) pour pouvoir se connecter.

- Les **réservations** pour les postes multimédias sont ouvertes une semaine à l'avance, l'usager ne pouvant réserver plus de deux créneaux par anticipation.
- L'utilisation d'un poste multimédia est limitée à 2 personnes maximum.
- La réservation peut être annulée après 10 minutes de retard. En cas d'impossibilité d'honorer son rendez-vous, l'abonné doit prévenir le service au minimum 24 h à l'avance, sous peine de voir ses autres créneaux supprimés.

Extrait de l'annexe 3 au Règlement Intérieur de la Médiathèque Intercommunale